



République Française

**PERPIGNAN**  
LA RAYONNANTE

**Direction de la Santé publique  
et Environnementale**  
Tél. 04 68 66 35 01  
hygiene-sante@mairie-perpignan.com

## **COMMUNE DE PERPIGNAN**

**Direction Santé Publique et Environnementale**  
Division Habitat Indigne

### **ARRETE PORTANT EXTREME URGENCE CONCERNANT LE SINISTRE OCCASIONNE DANS L'IMMEUBLE SIS A PERPIGNAN 5001-5002 AVENUE RENE CASSIN, SECTION EX n° 97**

*Le Maire de la Ville de Perpignan,*

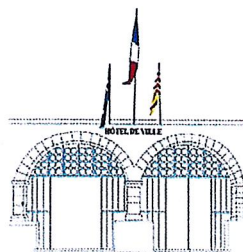
Vu les articles L 2212-1, L. 2212-2 et L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du 16 mai 2023 établi par l'agent de la Direction Santé Publique et Environnementale relatif à l'immeuble exploité par une entreprise de restauration COURTEPAILLE, sis à PERPIGNAN 5001-5002 avenue René Cassin, référencé au cadastre section EX n° 97,

Considérant qu'il ressort du rapport susvisé, qu'en raison de l'incendie qui a ravagé l'immeuble sis 5001-5002 avenue René Cassin, référencé au cadastre section EX n° 97 dans la nuit du 15 au 16 mai 2023, un risque réel d'effondrement et de projection d'éléments de ruine sur la voie publique, notamment en cas d'intempérie (vent violent).

Considérant que cette situation génère un risque réel et certain pour la sécurité des passants et des occupants des immeubles situés à proximité.

**Hôtel de Ville**  
B.P. 20931 - 66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66



TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[mairie-perpignan.fr](http://mairie-perpignan.fr)



## ARRETE

### Article 1 :

La société SERARE enregistrée sous le numéro 305 836 033 au RCS d'Evry, représentée par M. PAUTONNIER Guillaume Raymond Jean et domiciliée 101 rue du Pelvoux à Courcouronnes (91080),

Et

La société SNC VILLA BAC enregistrée sous le n° 423 220 219 au RCS de Rennes, représentée par LE DUFF Louis et domiciliée 52 rue du Canada à RENNES (35200),

Sont mises en demeure chacune en ce qui les concerne dans le délai 24 heures de procéder aux mesures suivantes ;

- Mise en sécurité de l'immeuble délabrée par l'incendie abritant anciennement l'entreprise de restauration COURTEPAILLE sis à PERPIGNAN 5001-5002 avenue René Cassin, référencé au cadastre, section EX n° 97.

### Article 2 :

Les mesures ci-dessus ne pourront être levées qu'après constat par le service habilité de la commune, de la réalisation des travaux de sécurisation indispensables pour garantir la sécurité publique.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales.

### Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié, par lettre remise contre signature à :

La société SERARE  
101 rue du Pelvoux à Courcouronnes (91080)  
La société SNC VILLA BAC  
52 rue du Canada à RENNES (35200)

### Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Perpignan ainsi que sur l'immeuble.

**Article 6 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier 6 rue Pitot CS 99002 34063 MONTPELLIER cedex 02, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

**Article 7 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le

17 MAI 2023



**LE MAIRE**  
P/ le Maire  
L'adjointe Délégué

Marion BRAVO

ID Télétransmission : 066-216601369- 2023 0511 - 2023 SLARRI 112 - AR

Accusé reçu le : 22 MAI 2023

Affiché le : 22 MAI 2023

